

SÉANCE DU 22 MAI 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 16 mai 2019

19-05-147

L'an deux mille dix-neuf le 22 mai à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Régis GRELOT (pouvoir à Philippe Buisson), Omar N'FATI (pouvoir à Annie Pouzargue), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE CONDORCET : CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ RECYCLIVRE

Par délibérations du 17 septembre 2007 et du 29 juin 2010, la Ville de Libourne a souhaité que les collections de la médiathèque Condorcet soient régulées par le biais d'opérations de désherbage consistant à éliminer de ses rayonnages les ouvrages en exemplaires multiples, obsolètes, défraîchis, peu ou pas empruntés depuis plusieurs années et qui n'entrent pas dans son plan de conservation.

Afin que leur destruction n'intervienne qu'en dernier ressort, la Ville de Libourne a permis que ces ouvrages, supprimés des registres d'inventaire, puissent être vendus à prix symboliques aux particuliers lors de journées spéciales ou proposés en don à des institutions qui en manifesteraient le besoin (petites bibliothèques rurales, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération)

Malgré ce dispositif de nombreux livres restent encore aujourd'hui stockés dans les locaux de la médiathèque et sont promis, faute d'autre solution, à une destruction pour recyclage du papier engendrant un coût de transport pour les acheminer au centre de traitement.

Face à cette situation, avec la volonté d'offrir une seconde vie à
prochains désherbages, la Ville de Libourne se propose de
l'entreprise Eco Solidaire Recyclivre, les ouvrages de la médiathèque

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 033-213302433-20190522-DELIB19_05_147-DE

La société Recyclivre collecte gratuitement ces livres auprès de nombreuses collectivités ou de particuliers afin de revendre, à petit prix sur Internet, les titres en bon état et d'assurer le recyclage de ceux ne pouvant plus être vendus.

Elle s'engage par ailleurs à reverser 10% du montant annuel des ventes issues des ouvrages remis par la médiathèque Condorcet à une association au choix de la Ville de Libourne ou à une association sélectionnée pour son action concrète en faveur de l'éducation et de l'environnement.

Considérant la nécessité de formaliser par une convention les modalités de ce partenariat,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),


Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à accepter les dons de documents de la médiathèque municipale Condorcet invendus et destinés au pilon à l'entreprise Recyclivre,
- à signer la convention entre la Ville de Libourne et la société Recyclivre relative à la cession de ces livres ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

28 mai 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON


Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne